

Monsieur le Député-Président provincial

Madame la Députée provinciale,

Cher Monsieur Gillard,

Chère Madame Brodure,

Pour la deuxième fois cette année académique, les enseignants du Département des Sciences de la Motricité à la Haute Ecole de la Province de Liège seront en grève le lundi 17 janvier 2022.

Ils dénoncent :

1. Un sous encadrement grave et structurel des étudiants

Le total des membres du personnel financés par l'Allocation annuelle globale à la HEPL est de 596,5 équivalents temps plein. Le Département des Sciences de la Motricité compte 66 équivalents temps plein, soit 11% du personnel financé par l'enveloppe globale.

En 2021-2022, La HEPL compte 10.349 étudiants inscrits dont 2085 étudiants rien que pour le Département des Sciences de la Motricité, soit 20% de la population totale des étudiants à la HEPL. Il est légitime de dénoncer un sous-encadrement important lorsque dans un département 11% des ressources en personnel sont affectées à l'encadrement de 20% des étudiants. Et c'est d'autant plus interpellant qu'un étudiant inscrit en Sciences de la Motricité en vaut 1,5 (Cf. art.15 du Décret relatif au financement des Hautes écoles 09.09.1996) !

2. Une charge de travail double

Le sous encadrement entraîne une surpopulation étudiante en classe, une surcharge d'examens à faire passer, du nombre de TFE à encadrer, des surveillances à effectuer, des rapports de stage à vérifier, etc.).

3. Des conditions matérielles de travail pénibles

Le site d'Angleur est destiné à apporter une solution provisoire (jusqu'en juillet) au manque de salles de classes pour les étudiants et les enseignants du Département des Sciences de la motricité. Il reste à l'équiper et le chauffer convenablement. La chaudière du site du Quai G. Kurth est en panne. Il reste à trouver une solution pour septembre 2022.

4. L'absence de solutions satisfaisantes

Le renfort de 4 équivalents temps plein « enseignants » nous est refusé par la Direction générale de la HEPL. Pourtant, alors que 66 enseignants et leurs étudiants souffrent, la HEPL pose d'autres choix stratégiques et utilise ses ressources pour créer un nouveau poste de Direction administrative. C'est incompréhensible ! De plus, contrairement à ce qui est prévu dans le Décret relatif aux charges et emplois en Haute école (Art. 7 - 25.07.1996), la répartition équitable des charges entre les membres du personnel n'a pas été discutée au sein de l'organe de concertation locale. Ce n'est pas au Directeur général de décider de l'allocation des ressources.

Les enseignants demandent :

1. L'engagement d'un renfort de 4 équivalents temps plein pour le 2<sup>e</sup> quadrimestre
2. Des salles de classe en suffisance, sur un même site, chauffées et équipées

### 3. Le respect des dispositions légales en matière de concertation sociale

La concertation sociale nous étant refusée, faire grève pendant les examens est le seul moyen qui nous reste pour montrer et dénoncer la gravité de la situation vécue par les enseignants mais aussi par les étudiants inscrits dans le Département des Sciences de la Motricité.

Philippe Naime – CGSP Enseignement - Secrétaire du sous-secteur Province